

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 454

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ventes et cessions

428 611 719 RCS Caen.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL.

Forme : Société coopérative agricole.

Capital variable : 118422929.00 EUR (capital variable minimum : 57636133.30EUR).

Adresse : 4, Rue des Roquemonts, 14000 Caen.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société bénéficiaire Dénomination : AGRIFI Forme juridique : société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet d'apport : 4, Rue des Roquemonts, 14000 CAEN. Montant du capital : 20 354 340 € Immatriculation : 813 020 609 RCS CAEN Pour la société apporteuse Dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO- ALIMENTAIRE AGRIAL Forme : société coopérative agricole à capital variable Adresse du siège où peut être consulté le projet d'apport : 4, Rue des Roquemonts, 14000 CAEN Immatriculation : 428 611 719 RCS CAEN Détermination de l'apport : La société apporteuse apporte à la société bénéficiaire qui l'accepte : - la totalité des vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions qu'elle détient au capital de la société NA TURA 'PRO SA, représentant 100% du capital et des droits de vote de NATURA'PRO SA - et la totalité des cent quatorze mille sept cent dix (114.710) parts sociales qu'elle détient au capital de la société SCI DE LA DRÔME PROVENCALE, représentant 100% du capital et des droits de vote de la SCI DE LA DRÔME PROVENCALE. Évaluation de l'apport : La valeur comptable des actions NATURA'PRO SA dans les comptes d' AGRIAL s'élève à cent cinquante-deux mille cent vingt-neuf euros (152.129 €) pour 22.500 actions appartenant à AGRIAL, représentant 100% du capital et des droits de vote ; et - la valeur comptable des parts sociales SCI DE LA DRÔME PROVENCALE dans les comptes de AGRIAL s'élève à un million sept cent quarante-neuf mille cent vingt euros (1.749.120 €) pour 114.710 actions appartenant à AGRIAL, représentant 100% du capital et des droits de vote. Montant prévu de la prime d'apport : 276 252 € Date du projet commun d'apport : 03/10/2025 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 15/10/2025 au RCS de CAEN..